

Étude de cas: La RVCP et l'apiculture en Ontario



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Étude de cas



L'étude de cas suivante examine l'établissement et le maintien d'une relation vétérinaire-client-patient (**RVCP**) légitime entre une vétérinaire et une apicultrice de l'Ontario. Des points vignettes sont fournis tout au long de l'étude de cas afin de souligner les mesures clés et les points de discussion essentiels à ce processus.

Exposé du cas

Wendy Nogard est une apicultrice chevronnée qui exploite son propre rucher depuis plusieurs années. Elle a dû faire face à des éclosions d'acariens varroa dans ses colonies et récemment, elle a constaté des pertes variables durant l'hiver, à l'instar de bien d'autres apiculteurs ontariens d'ailleurs. Elle traite également ses colonies à l'oxytétracycline deux fois par année pour empêcher la loque américaine d'infecter ses colonies, car elle sait que des ruchers de la région ont été touchés. Wendy échange à l'occasion avec d'autres apiculteurs et des experts de l'industrie de l'Université de Guelph au sujet de diverses stratégies conçues pour protéger la santé de ses abeilles, mais elle s'est toujours procuré ses fournitures et ses médicaments chez un marchand local de matériel apicole (un point de vente autorisé de médicaments pour le bétail). Comme elle participe aux activités de l'association provinciale d'apiculture, elle sait que les antimicrobiens importants sur le plan médical ne seront offerts que sur ordonnance du vétérinaire à compter du 1^{er} décembre 2018, mais elle n'a encore jamais travaillé avec un vétérinaire.

Wendy réalise que si les apiculteurs ne peuvent obtenir des antimicrobiens importants sur le plan médical que d'un vétérinaire, il va falloir qu'un plus grand nombre de vétérinaires s'intéressent à l'apiculture en Ontario. Wendy a suivi de près la plus récente initiative de l'Association des apiculteurs de l'Ontario destinée à fournir de la formation aux vétérinaires privés sur les principes de base de l'apiculture. L'Ordre des vétérinaires de l'Ontario a également commencé à tenir une liste sur son site Web des vétérinaires qui sont intéressés à travailler avec les abeilles et les apiculteurs. Grâce à cette liste, Wendy a pu trouver une vétérinaire dans sa région – la d^{re} Sara Malvo.

La d^{re} Malvo est vétérinaire en pratique des petits animaux qui s'est toujours intéressée aux insectes. Elle a d'ailleurs fait ses études de premier cycle en zoologie et lorsqu'elle a appris que les vétérinaires seraient appelés à travailler davantage auprès des apiculteurs, elle a sauté sur l'occasion pour en apprendre davantage.

- Bien que les abeilles fassent partie des animaux producteurs d'aliments, la médecine des abeilles peut être pratiquée à partir de n'importe quel type d'établissement vétérinaire agréé par un médecin vétérinaire ayant reçu la formation voulue en santé des abeilles.

Wendy appelle la d^{re} Malvo afin de voir si elle pourrait obtenir une ordonnance pour les antimicrobiens nécessaires au traitement de ses abeilles. La d^{re} Malvo lui explique alors que pour être mesure de lui prescrire et de lui délivrer des médicaments et de lui offrir des soins vétérinaires, elles doivent d'abord établir une relation vétérinaire-client-patient (**RVCP**) légitime.

- La d^{re} Malvo informe Wendy de la nécessité d'établir une RVCP avant de pouvoir recommander ou fournir des services vétérinaires (y compris la prescription, la délivrance ou l'administration de médicaments) pour tout animal, groupe d'animaux, troupeau ou colonie.





Wendy appelle la d re Malvo afin de voir si elle pourrait obtenir une ordonnance pour les antimicrobiens nécessaires au traitement de ses abeilles. La d re Malvo lui explique alors que pour être mesure de lui prescrire et de lui délivrer des médicaments et de lui offrir des soins vétérinaires, elles doivent d’abord établir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) légitime.

- La d re Malvo informe Wendy de la nécessité d’établir une RVCP avant de pouvoir recommander ou fournir des services vétérinaires (y compris la prescription, la délivrance ou l’administration de médicaments) pour tout animal, groupe d’animaux, troupeau ou colonie.

Wendy et la d re Malvo ont ensuite une conversation concernant les services que Wendy souhaite obtenir et ceux que la d re Malvo peut fournir, y compris des services d’urgence et des ordonnances, et que les services fournis doivent respecter les normes de pratique professionnelle des vétérinaires. Bien qu’il y ait très peu ou pas d’urgences médicales nécessitant un traitement immédiat en apiculture, les services d’urgence pourraient aussi inclure des situations imprévues de mortalité ou de maladie qu’il faudrait prendre en charge en-dehors des contacts habituels inscrits au calendrier.

La d^{re} Malvo :

- a conclu une entente avec Wendy quant à l’étendue des services offerts;
- informe Wendy que les services fournis seraient conformes aux normes de pratique de la profession.

Wendy est d’accord avec l’étendue des services dont il a été question et accepte de collaborer avec la d^{re} Malvo qui devient la vétérinaire de son rucher. Wendy fournit également des données essentielles au sujet de son rucher, y compris son numéro d’enregistrement de rucher provincial et le nombre approximatif de colonies du rucher (étant entendu que ce nombre varie d’une saison à l’autre).

- Wendy (la cliente) retient les services de la d^{re} Malvo.

Quelques semaines plus tard, vers la fin de l’hiver, Wendy téléphone à nouveau pour parler à la d re Malvo de la prévention de la loque américaine (*Paenibacillus larvae*) dans ses colonies. Durant la saison de production, Wendy vérifie régulièrement ses colonies afin de repérer tout signe de la loque américaine, y compris des larves mortes décolorées (brun café) dans des cellules operculées et un couvain de disposition irrégulière. Elle s’estime chanceuse d’avoir réussi à éviter les infections de loque américaine dans toutes ses colonies car elle connaît des apiculteurs qui ont dû faire brûler leurs ruches et leur matériel, en plus de mettre d’autres colonies en quarantaine à cause de la maladie. Wendy aimerait traiter ses colonies à l’oxytétracycline au printemps pour aider à prévenir la loque américaine.

La d re Malvo confirme que Wendy utilise de bonnes pratiques de gestion pour prévenir l'introduction de la loque américaine dans son rucher. Elle discute également avec Wendy des mesures qu'elle devra prendre si elle décelait des signes de loque américaine dans ses colonies, y compris soumettre des larves mortes au laboratoire de diagnostic pour confirmer la présence de la maladie, puis informer l'apiculteur provincial de toute suspicion de la présence de loque américaine. La d re Malvo convient ensuite qu'il est prudent de procéder à un traitement préventif contre la loque américaine dans la région de Wendy au printemps et à l'automne. Elle discute avec Wendy de la manière et du moment précis auquel le traitement sera appliqué dans le cadre d'une procédure normalisée. S'il devient nécessaire d'utiliser les médicaments à un autre moment ou d'une autre façon, Wendy téléphonera d'abord à la d re Malvo pour en discuter.

La d^{re} Malvo souhaite prescrire de l'oxytétracycline pour les colonies de Wendy; toutefois, elle est à 3 heures de route du rucher et elle ne peut pas aller visiter les lieux. En vertu d'une récente exception aux normes de pratique sur la RVCP pour l'apiculture, la d re Malvo peut tout de même prescrire des antibiotiques pour les colonies de Wendy.

- Récemment, l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario a prévu une exception à l'exigence d'exams physiques ou de visites régulières au rucher, puisque aucune de ces exigences n'est réputée essentielle pour la bonne pratique de la médecine apicole.

Avant de rédiger l'ordonnance, la d re Malvo a rempli toutes les exigences suivantes:

1. confirmé le numéro d'enregistrement de rucher provincial de Wendy;
2. confirmé le nombre de colonies à traiter;
3. discuté et confirmé les pratiques de régie de production de Wendy;
4. discuté et établi les procédures normalisées régissant l'utilisation des antimicrobiens pour les maladies nécessitant un traitement, comme la loque américaine;
5. demeure disponible en cas de réaction indésirable.

La d^{re} Malvo informe également Wendy des effets secondaires possibles de l'oxytétracycline chez les abeilles et réitère que le traitement est strictement préventif – une fois qu'une colonie montre des signes de loque américaine, elle ne peut plus être sauvée; la colonie et le matériel doivent être brûlés pour empêcher la propagation à d'autres colonies du rucher et à d'autres élevages. Wendy comprend cela et apprécie la rigueur dont la d re Malvo fait preuve; elle accepte le traitement proposé.

- La d^{re} Malvo a obtenu le consentement éclairé de Wendy pour la prise en charge de la loque américaine dans son élevage.

Étant donné la grande distance qui sépare la clinique de la d re Malvo du rucher de Wendy, plutôt que de devoir faire le trajet pour aller chercher les médicaments à la clinique, la d re Malvo prend les dispositions voulues pour les faire livrer par messagerie de la clinique au rucher de Wendy.

